MAIRIE DE BEAULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire

Séance du 20 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 10 avril 2026

Date de l'affichage : 10 avril 2026

L'An deux mil vingt – six, le vingt - avril à dix - huit heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. BENIGAUD Patrick, Maire, en suite de la convocation faite le dix avril 2026.

Etaient présents : Mrs. BENIGAUD Patrick, DERANGERE Roger, GERBIER Luc, PIGNOT Christophe, RAMAGE Julien, SALFRANC Vincent, TOURLET Eric, TOURRET Franck, Mmes AUTISSIER Bernadette, BAMBA Marie Annick, BELIN Claire, BERGER Christine, CHOQUET Céline, MADELAINE Claire, MULLER Marie-Astrid, VIGNERON Céline.

Excusés : Mr. BIGOT Pierre, Mme LAVOCAT Hélène, Mr. HATTERMANN Julien

Pouvoirs : Mr. BIGOT Pierre donne pouvoir à Mr. BENIGAUD Patrick

Mme LAVOCAT Hélène donne pouvoir à Mme BERGER Christine

Mr. HATTERMANN Julien donne pouvoir à Mr. SALFRANC Vincent

Secrétaire : Mme MULLER Marie-Astrid

DÉLIBÉRATION POUR VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2026, et ni d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
Les taux appliqués en 2026 seront inchangés par rapport aux taux appliqués en 2025.

Soit :	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	31.43%
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	22.44%
	Taxe habitation sur les résidences secondaires :	10.02%

Le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties et non bâties, ni les taxes d'habitation sur les résidences secondaires, pour l'année 2026.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 10/10 fabregue duo

DÉLIBÉRATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET CCAS

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention d'attribuer une subvention communale au budget CCAS d'un montant de 14 237.58€, qui sera imputée à l'article 657363 de la section de fonctionnement, en dépenses.

Le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au budget CCAS d'un montant de 14 237.58€.

DÉLIBÉRATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention d'attribuer une subvention communale au budget ASSAINISSEMENT d'un montant de 31 537.40€, qui sera imputée à l'article 65736221 de la section de fonctionnement, en dépenses.

Le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au budget ASSAINISSEMENT d'un montant de 31 537,40€.

DÉLIBÉRATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET LABORATOIRE DE TRANSFORMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention d'attribuer une subvention communale au budget LABORATOIRE d'un montant de 34 004,40€, qui sera imputée à l'article 65736221 de la section de fonctionnement, en dépenses.

Le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au budget LABORATOIRE DE TRANSFORMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES d'un montant de 34 004.40€.

DÉLIBÉRATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 17 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, d'attribuer les subventions suivantes (tableau joint) :

Liste des subventions versées

Article	Subventions	N°	Tiers	Nature juridique	Budget précédent	Proposition	Objet
65741	AMICALE SAPEURS POMPIERS	1	AMICALE SAPEURS POM	Association	330,00	330,00	
65741	AMRF 03	1	AMR03 - MAIRIE	Association	200,92	199,80	
65741	SOCIETE ASS.DONNEURS DE SA	1	ASS.DONNEURS DE SA	Association	330,00	330,00	
65741	AMF 03	1	ASSOC DES MAIRES DE	Association	609,00	653,70	
65741	BALLON BEAULONNAIS	1	BALLON BEAULONNAIS	Association	430,00	430,00	
65741	BASKET CLUB BEAULONNAIS	1	BASKET CLUB BEAULO	Société	260,00	260,00	
65741	CENTRE SOCIAL RURAL	1	Centre Social Rural	CAM ou caisse appliquant	1 680,00	1 680,00	
65741	CHORALE DEO GRATIAS	1	CHORALE DEO GRATIA	Association	260,00	260,00	
65741	CLUB BEAULONNAIS DE L'AMITIE	1	CLUB BEAULONNAIS AM	Association	330,00	330,00	
65741	COMITE DES FETES DE BEAULO	1	COMITE DE FETES	Association	430,00	430,00	
65741	COOPERATIVE SCOLAIRE	1	COOP SCOLAIRE BEAU	Association	430,00	430,00	
65741	COUNTRY SHINE	1	COUNTRY SHINE	Association	260,00	260,00	
65741	MAYOTTE	1	CROIX ROUGE FRANCAI	Association	300,00	300,00	
65741	DDEN	1	D.D.E.N.	Association	40,00	40,00	
65741	DOM'SERVICES PLUS	1	DOM'SERVICES PLUS	Association	3 304,00	3 304,00	
65741	EACCD	1	E.A.C.C.D.	Association	260,00	260,00	
65741	EVASION COULEUR ARC EN CIEL	1	EVAS. COULEUR ARC E	Association	260,00	260,00	
65741	GROUPE ARTISTIQUE HERISSON	1	GROUPE ARTIST.HéRI	Société	260,00	260,00	
65741	INTER ASSOCIATIONS	1	INTER ASSOCIATIONS	Association	0,00	1 000,00	délibération 500€
65741	JEUNES AGRICULTEURS	1	JEUNES AGRICULTEUR	Association	0,00	632,30	délibération 200€
65741	LA MONTGOLFIERE	1	LA MONTGOLFIèRE	Association	260,00	260,00	
65741	LA PETANQUE BEAULONNAISE	1	LA PETANQUE BEAULON	Association	260,00	260,00	
65741	LE CHARIVARI BEAULONNAIS	1	LE CHARIVARI BEAULON	Association	260,00	260,00	
65741	LES AMIS DE LA CORDE	1	LES AMIS DE LA CORDE	Association	260,00	260,00	
65741	S.P.A	1	S.P.A. DU BOURBONNAI	Association	1 848,00	1 850,20	
65741	TIF'M	1	TIF'M	Association	200,00	200,00	
65741	VÉTÉRANS DU FOOT	1	VETERANS BALLON BE	Association	260,00	260,00	

MAIRIE DE BEAULON 03230

Pour extrait conforme,
Le Maire,
P. BENIGAUD

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 003-210300190-20260420-361-DE

DÉLIBÉRATION POUR DÉSIGNER LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION DES IMPÔTS

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des Services Fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts doit être instituée dans chaque commune. Monsieur le Maire propose d'établir cette liste qui doit comporter 24 noms.

Mr. ROGUE Claude
Mme PARENT Christine
Mr. COULANGE Didier
Mr. LALOI Christian
Mr. ENTREMONT Louis
Mme PONCELET Monique
Mme AUTISSIER Bernadette
Mme BAMBA Marie-Annick
Mme BELIN Claire
Mme BERGER Christine
Mr. SALFRANC Vincent
Mr. TOURLET Eric
Mr. BIGOT Pierre
Mme CHOQUET Céline
Mr. DÉRANGERE Roger
Mr. GERBIER Luc
Mr. HATTERMANN Julien
Mme LAVOCAT Hélène
Mme MADELAINE Claire
Mme MULLER Marie-Astrid
Mr. PIGNOT Christophe
Mr. RAMAGE Julien
Mr. TOURRET Franck
Mme VIGNERON Céline

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention la liste de personnes ci-dessus.

DÉLIBÉRATION POUR DÉSIGNER LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas recourir au vote à bulletin secret (Art. L 212-21), il a procédé au scrutin à main levée et à la majorité absolue et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® 540730 - 10/10 Fabregue duc

Sont candidats au poste de titulaire :

Mr. RAMAGE Julien

Mr. DÉRANGERE Roger

Mr. TOURLET Eric

Sont candidats au poste de suppléant :

Mr. PIGNOT Christophe

Mme BERGER Christine

Mme CHOQUET Céline

Par un vote à main levée et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal :
DÉSIGNE les membres titulaires et suppléants ci – dessous :

Sont donc désignés en tant que membres titulaires :

Mr. RAMAGE Julien

Mr. DÉRANGERE Roger

Mr. TOURLET Eric

Sont donc désignés en tant que membres suppléants :

Mr. PIGNOT Christophe

Mme BERGER Christine

Mme CHOQUET Céline

DÉLIBÉRATION POUR RENOUVELLEMENT DE DÉROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES A 4 JOURS – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander une dérogation aux rythmes scolaires pour le maintien de la semaine à quatre jours.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de renouveler cette demande de dérogation pour rester à la semaine de 4 jours pour les enfants des écoles de BEAULON, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention décide de maintenir à la semaine de 4 jours.

DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A DÉFENDRE LA COMMUNE SUITE A UN RECOURS CONTENTIEUX PAR RAPPORT A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AVICOLE

Mme CHOQUET Céline sort de la salle étant donné qu'elle est membre du collectif « Beaulon Respire »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une notification d'un recours contentieux par le Collectif « Beaulon Respire » concernant l'arrêté de permis de construire n° PC 003 019 25 00005 en date du 20 mai 2025 accordé au GAEC des Œufs concernant la construction d'un bâtiment avicole.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avocat a été désigné pour défendre la commune avant son élection. Suite à son élection en tant que Maire, il est nécessaire de reprendre une délibération pour l'autoriser à défendre la commune sur ce dossier.
Après délibération, le Conseil Municipal autorise par 18 pour, 0 contre et 0 abstention que Monsieur le Maire défende ce dossier et l'autorise à signer tous documents relatifs à celui-ci.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCÉE DES MONTS DU LYONNAIS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du lycée des Monts du Lyonnais qui sollicite la commune pour une subvention.
Monsieur BENIGAUD Patrick informe qu'une jeune de la commune est scolarisée dans l'établissement.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décidé par 18 pour, 0 contre et 1 abstention de ne pas attribuer de subvention au Lycée des Monts du Lyonnais.

Nos imprimés sont produits par l'atelier d'impression adhérent IMPRIM'VERT® Mod 540730 - 10/10 Fabrègue duo

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS ORGANISANT UNE JOURNÉE DÉCOUVERTE SPORTS SUR LA COMMUNE LE SAMEDI 4 JUILLET 2026

Monsieur RAMAGE Julien sort de la salle étant donné qu'il est Président du Ballon Beaulonnais, association faisant partie des demandeurs de subvention pour la journée du samedi 4 juillet 2026.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de plusieurs associations qui sollicite la commune pour une subvention pour l'organisation d'une journée découverte le samedi 4 juillet 2026. Il informe le Conseil Municipal que cette subvention sera versée à l'association du Ballon Beaulonnais, porteuse de cette manifestation.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 18 pour, 0 contre et 0 abstention d'attribuer une subvention de 500€ au Ballon Beaulonnais, association porteuse du projet.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION DES JEUNES AGRICULTEURS DE L'ALLIER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Jeunes Agriculteurs de l'Allier qui sollicite la commune pour une subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette demande de soutien financier aidera l'association pour l'évènement que cette association organise les 29 et 30 août 2026 à Yzeure intitulé « Terr'en Fête ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 200 euros au profit de l'association des Jeunes Agriculteurs par 7 voix pour, 4 contre et 8 abstentions.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES DDEN

Monsieur PIGNOT Christophe informe le Conseil Municipal de son départ de la réunion et ne prendra plus part aux votes.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des D.D.E.N (Section de Dompierre -Jaligny-Le Donjon) qui sollicite la commune pour une subvention.
Monsieur le Maire rappelle que les subventions versées par les communes, sont les seules ressources de cette association, qui permettent de faire régulièrement un don aux écoles ou RPI du secteur, participant ainsi à la réalisation de projets pédagogiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 100€ au profit de l'association des DDEN par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU CENTRE SOCIAL DE CHEVAGNES

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au centre social de Chevagnes.
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du Centre Social de Chevagnes.
Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret, il a procédé au scrutin à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué.
Est candidate :

- Mme BELIN Claire

Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal :
DÉSIGNE Claire BELIN en tant que membre déléguée titulaire pour siéger au Centre Social de Chevagnes.
Cette délibération annule et remplace celle prise lors du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

DÉLIBÉRATION POUR NE PAS MANDATER LA MENSUALITÉ DU LOYER DU MOIS DE MAI 2026 AU LOCATAIRE MR. ULUG Ufuk (APPARTEMENT SITUÉ 1, PLACE DES JARDINS DE LA MAIRIE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une fuite d'eau a duré plusieurs mois dans l'appartement situé 1, place des Jardins de la Mairie où est domicilié le locataire Monsieur ULUG Ufuk. Cette fuite d'eau n'a pas été réparée de suite, et a donc entraîné une consommation d'eau excessive de 181 m3 sur la facture du SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE envoyée à Mr. ULUG Ufuk pour un montant de 734.73€.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas lui mandater la mensualité du loyer du mois de mai 2026 en compensation, qui correspond à un montant de 507.01€.
Après délibération, le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention de ne pas faire payer la mensualité de loyer du mois de mai 2026 à Mr. ULUG Ufuk.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier Interco : journée sport du 04/07/26 – Monsieur le Maire effectuera la réponse.
Vente terrain :
Chemin des Malades : 16 000€ terrain constructible (PLUi)
Prix du terrain : 40 000€ : négociation 35000/36000€
Intéressant pour projet lotissement qui restera à viabiliser

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duo

- Courrier Interco : Journée Sport du 4 juillet 2026
  ⊡ Monsieur le Maire effectuera la réponse

- Stéphanie Ferreira : Acquisition terrain 65 m² // 25 000 € // Loyer annuel 2 700 €

POUR : 0	CONTRE : 17	ABSTENTION : 1
la vente	la vente et maintien du loyer	

- Vente Terrain : Chemin des Malades : 16 000 m²
  PLUi Terrain constructible ; Foncier constructible
  Acquéreur qui avait un projet de logements location saisonnière
  Prix du terrain : 40 000 € ⊡ Négociation : 35 000 € / 36 000 €
  Intéressant pour projet lotissement qui restera à viabiliser
  ⊡ Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal de poursuivre les échanges pour développer ce projet
  Monsieur Julien Ramage demande si une étude de sol a été réalisée

- Incivilités :
  Monsieur le Maire évoque les différentes incivilités que nous rencontrons notamment avec les propriétaires de chiens, sans laisse ou qui ne ramassent aucune déjection, en particulier dans les Jardins de la Mairie (location de salle).
  - 1er article sur Panneau Pocket, Journal la Montagne, Site Internet
  - Installation de « Toutounet' » → borne
  - Diffusion Affiches créées par Marie-Astrid
  - Arrêté amende de 35 €

- Retour du voisinage Lotissement Impasse des Acacias
  Ne supporte pas les enfants qui « jouent » dans les rues, en particulier pendant les vacances scolaires

- Festival de musique Château de Monsieur De Monspey 6/7 juin – 500 personnes
  ⊡ Monsieur le Maire a reçu Monsieur De Monspey
  ⊡ Monsieur le Maire et Christine BERGER ont reçu 4 étudiants Cf CR Christine
  - Samedi 6 juin de 12 h à 23 h en Extérieur + feu d'artifice
  - Samedi 6 juin 23 h au dimanche 6 juin 7 h en Intérieur
  - Dimanche 7 juin de 7 h à 12 h en Extérieur
  - Essais le vendredi 5 juin
  - Tracts boîtes aux lettres + sur nos outils de communication
  - Demande à la Mairie de location de WC, barnums, et containers poubelle

- F. TOURRET :
  - Si on a une question, on s'adresse à qui ? A la commission ou en réunion de conseil
  - Possibilités d'avoir électricité (prise + lumière) dans les garages
  - Organisation des Conseils Municipaux : choix des dates et avoir des dates prévisionnelles à l'année. Plutôt mardi ou mercredi
  - Plaques de rues / nouvelle signalétique d'adressage : choix parallèle ou perpendiculaire

  ⊡→ Se renseigne auprès de l'entreprise DESMOULES

- C. BELIN
  - Chemin de Varennes : Le locataire de Monsieur De Monspey demande une réfection du chemin vers Saint Louis

- R. DERANGERE
  - Rue Henri Talpin : Plus de stationnement alterné → des stationnements des 2 côtés
  - Monsieur BRIVAIN signale que le panneau autoroute n'est plus visible
  - Interdiction de baignade au city-stade

- C. VIGNERON
  - Route en terre derrière le marché couvert, depuis la route des Aubrelles → beaucoup de passage de voitures, vitesse excessive

- E. TOURLET
  - Revoir les dos d'ânes rue des Aubrelles

- Signature :
  - Revoir pour noter : Mr. RAMAGE Julien et non Xavier

- Réunion du personnel Mardi 12 mai à 19h15

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT' Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duc